



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB 28.05.2021

Date d'échéance prévue: 28.06.2021

Numéro de publication: SB01-000002002

Entité de publication

Office des poursuites du canton de Neuchâtel, Avenue Léopold-Robert 63, 2300 La Chaux-de-Fonds

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Bellevue Immobilien Zwei AG

Débiteur(s):

Bellevue Immobilien Zwei AG
CHE-190.766.476
Wiesenstrasse 33
8952 Schlieren

Objet(s) à vendre aux enchères:

Immeubles à l'état semi-brut de 65 logements à La Chaux-de-Fonds

Désignation du bien-fonds à vendre :

Bien-fonds no 11863 du cadastre de La Chaux-de-Fonds :

Plan folio 379, Sur la Charrière

Jardin (778 m²), route, chemin (1 m²), accès, place (245 m²), trottoir (255 m²)

habitation N° de construction 9825, Rue de la Charrière 87, 87A (523 m²)

Surface totale indicative 1'802 m².

Estimation cadastrale 2012 : 2'226'000 francs

Estimation de l'expert 2020 : 3'150'000 francs

Vente aux enchères

Le 18.06.2021 à 14:00 heure, Tribunal, grande salle au 2ème étage, Avenue Léopold-Robert 10, 2300 La Chaux-de-Fonds

Indications concernant le dépôt:

Lieu du dépôt des conditions de vente : Office des poursuites

Vente requise par le(s) créancier(s) gagiste(s). Renseignements auprès de l'Office des poursuites, Av. Léopold-Robert 63, case postale 1204, 2300 La Chaux-de-Fonds, 032.889.71.50.

Visite le mercredi 2 juin 2021 à 9h00 sur inscription auprès de l'Office des poursuites, Av. Léopold-Robert 63, 2300 La Chaux-de-Fonds, 032.889.71.50, pascal.brulhart@ne.ch

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Remarques juridiques complémentaires:

Le point A. 1. des conditions de vente a été modifié. « L'immeuble sera adjudgé après trois criées au plus offrant, à condition que son offre soit supérieure au prix minimum d'adjudication de CHF 251'634.30 ».

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 26.05.2021

Point de contact:

Office des poursuites du canton de Neuchâtel
Avenue Léopold-Robert 63
2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques:

Seules les conditions de vente ont été déposées à nouveau le 26 mai 2021. L'état des charges déposé le 21 avril 2021 est entré en force.